



Vers un système
alimentaire durable
en Wallonie

Le Référentiel



remerciements

aux représentants des structures suivantes
pour leur contribution à l'élaboration du document :

Premier groupe d'acteurs :

Agence pour l'entreprise et l'innovation (AEI), Agence pour une vie de qualité (AViQ), Agence wallonne de l'air et du climat (AwAC), Agence wallonne pour la promotion d'une agriculture de qualité (APAQ-W), Association belge de la recherche et de l'expertise pour des organisations de consommateur (AB-REOC), Association professionnelle du libre-service indépendant en alimentation (APLSIA), Belgian feed association (BFA), Biowallonie, Centre wallon de recherches agronomiques (CRA-W), Collectif stratégies alimentaires (CSA), Collège des producteurs (Socopro), Concertation des organisations représentatives de l'économie sociale (ConcertES), Conseil de la jeunesse, Ecoconso, Fédération belge du commerce équitable (BFTF), Fédération belge du commerce et des services (COMEOS), Fédération de l'industrie alimentaire belge (FEVIA), Fédération inter-environnement Wallonie (IEW), Fédération des services sociaux (FDSS), Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB - AG Enseignement), Fédération wallonne de l'agriculture (FWA), Fondation rurale de Wallonie (FRW), Mouvement d'action paysanne (MAP-EPI), Nature&Progrès, Pôle de compétitivité de l'agro-industrie wallonne (Wagralim), Réseau des consommateurs responsables (RCR), Service public de Wallonie (SPW - DGO3 - DGO5 - DGO6), Solidarité Mutuelle, Terre-en-vue, Union des agricultrices wallonnes (UAW-FWA), Union des classes moyennes (UCM), Union nationale des agrobiologistes belges (UNAB), Union professionnelle des opérateurs publics du cycle de l'eau en Wallonie (AQUAWAL), Vinçotte agrifood.

Second groupe d'acteurs :

Association 21, Association des provinces wallonnes (APW) et provinces (Brabant wallon, Hainaut, Liège, Luxembourg, Namur), Commissariat général au tourisme (CGT), Fédération des centres publics d'action sociale (CPAS), Fédération des parcs naturels de Wallonie et parc naturel de Gaume, Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises (IFAPME), Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi (FOREM), Question Santé, Réseau d'information en éducation à l'environnement (Réseau IDée), Réseau wallon de développement rural (RwDR) et groupes d'action locale (GALs Culturalité en Hesbaye brabançonne, Jesuishesbignon.be, Meuse@Campagnes, Pays de Herve, Pays des Condruses), Réseau wallon de lutte contre la pauvreté (RWLP), Syndicats (CGSLB, CSC, FGTB), Union des villes et communes de Wallonie (UVCW), Wallonie Développement et intercommunales de développement économique (BEP, IDEA, IDELUX, IDETA).

Service Public de Wallonie (SPW)

Secrétariat général (SG)

Département du Développement durable

Avril 2018

Dépôt légal : D/2018/11802/29

Editrice responsable : Sylvie Marique,

Secrétaire générale du SPW

Place Joséphine-Charlotte 2

5100 Jambes

Photo couverture : @beats|fotolia

édito



Le développement durable de la Wallonie passe par des choix forts et probablement audacieux ! Parmi ces choix, nous devons - notamment - avoir de l'ambition pour notre système alimentaire.

C'est pour moi un grand plaisir et un honneur d'introduire ce document qui marque une étape importante dans la transition de la Wallonie vers un système alimentaire durable.

D'un côté, les citoyens se questionnent sur leur alimentation et son impact sur leur santé. Ils sont submergés par une série de mauvaises nouvelles relatives à la biodiversité, aux changements climatiques ou à diverses pollutions.

D'autre part, le secteur agricole rencontre des difficultés en Wallonie. Les agriculteurs malgré leur passion du métier, ont de plus en plus de mal à en vivre.

Entre les deux, les autres maillons de la chaîne alimentaire (transformation, distribution, restauration) connaissent eux aussi une série de difficultés.

Nous sommes face à un système complexe avec de nombreux défis, économiques, sociaux et environnementaux, et de multiples acteurs aux intérêts parfois divergents.

Pour réussir la transition vers un système alimentaire durable, je suis persuadé que la politique alimentaire doit être construite avec tous les acteurs, de l'amont à l'aval, de la fourche à la fourchette et de la fourchette à la fourche. L'intérêt collectif en émergera.

Les assises de l'alimentation que j'ai lancées en juin 2017, poursuivent cet objectif. Et ce référentiel de l'alimentation durable en Wallonie en est une des réalisations. Des représentants de plus de 80 structures actives au cœur du système alimentaire wallon y ont participé. Ils se sont rassemblés, ils ont échangé leurs points de vue et ont construit ensemble une vision commune de ce que doit être un système alimentaire durable en Wallonie. Le simple fait d'avoir construit tous ensemble cette vision est une réussite et je les en remercie tous chaleureusement.

Cette vision commune, exprimée dans ce référentiel, est une base essentielle grâce à laquelle nous allons pouvoir construire, multiplier et amplifier des projets porteurs de changements et garantissant un avenir durable à notre système alimentaire et plus largement, à notre développement.

Carlo DI ANTONIO

Ministre wallon de l'Environnement et
de la Transition écologique

Cette initiative participe à la mise en œuvre de l'axe « Alimentation » du plan d'actions de la « Stratégie Wallonne de Développement Durable » portée par l'ensemble du Gouvernement wallon.

SOMMAIRE

PAGE

05

Introduction



PAGE

09

Objectif stratégique 1

Garantir la disponibilité et l'accès de tous à une alimentation relevant d'un système alimentaire durable



PAGE

15

Objectif stratégique 3

Générer de la prospérité socio-économique



PAGE

22

Objectif stratégique 5

Offrir un niveau de connaissances et de compétences élevé en matière de système alimentaire durable

PAGE

08

Principes généraux



PAGE

12

Objectif stratégique 2

Contribuer à la bonne santé et au bien-être des citoyens



PAGE

19

Objectif stratégique 4

Préserver l'environnement



PAGE

24

Objectif stratégique 6

Mettre en œuvre des mécanismes de gouvernance responsables et efficaces



introduction

La transition vers un système alimentaire durable s'avère de plus en plus indispensable. Les crises sanitaires répétées, la surexploitation des ressources et la destruction des écosystèmes, la « malbouffe » et l'obésité, le déclin de l'emploi agricole et l'endettement des producteurs, etc. en rappellent chaque jour la nécessité et l'urgence.

Pour amorcer et donner forme à cette transition, une série d'initiatives innovantes sont prises en Wallonie, par différents acteurs et à différentes échelles, telles que le projet D'Avenir, le Réseau des acteurs wallons pour une alimentation durable, le mouvement « Agroecology in Action », la Ceinture Aliment-terre liégeoise et bien d'autres.

Le référentiel présenté dans ce document vise à renforcer ces initiatives en :

- rassemblant l'ensemble des acteurs du système alimentaire wallon autour d'une vision partagée d'un système alimentaire durable, dans ses multiples dimensions
- donnant un cadre mobilisateur à tous ces acteurs
- guidant leurs actions vers des objectifs définis
- identifiant certains leviers d'actions à mettre en œuvre pour rencontrer ces objectifs.

Pour construire ce référentiel, un processus participatif impliquant près d'une centaine de structures a été mené par le département du Développement durable du Service public de Wallonie. Deux groupes d'acteurs ont été invités à participer au processus entre juin 2017 et avril 2018 :

- des représentants des acteurs régionaux directement impliqués dans le système alimentaire ont d'abord été réunis à plusieurs reprises pour définir un premier contenu à ce référentiel (fédérations professionnelles, administrations régionales et associations expertes dans les différentes dimensions de l'alimentation)
- des représentants des acteurs territoriaux et / ou plus indirectement impliqués dans le système alimentaire ont ensuite été consultés et invités à faire part de leurs avis sur le projet de référentiel (pouvoirs locaux, acteurs du développement territorial tels que les intercommunales de développement économiques, les GALs et les Parcs naturels, CPAS, syndicats, acteurs de l'éducation et de la formation, etc.).

C'est sur la base de tous les apports reçus que le référentiel a été établi, en prenant soin de refléter les préoccupations et sensibilités de tous les acteurs.

Acteurs de la chaîne de valeur alimentaire

PRODUCTEURS
TRANSFORMATEURS
DISTRIBUTEURS
RESTAURATEURS
CONSOMMATEURS

Autres acteurs du système alimentaire

POUVOIRS PUBLICS
ASSOCIATIONS
ÉDUCATION / FORMATION
RECHERCHE

Le référentiel comprend : **8 principes généraux** et **6 objectifs stratégiques**, dont 4 thématiques et 2 transversaux. Chaque objectif stratégique est décliné en **objectifs opérationnels** et en **leviers d'action**.

PRINCIPES GÉNÉRAUX



GARANTIR LA DISPONIBILITÉ ET L'ACCÈS DE TOUS À UNE ALIMENTATION RELEVANT D'UN SYSTÈME ALIMENTAIRE DURABLE

- Disponibilité
- Accès aux aliments
- Accès aux moyens de production



CONTRIBUER À LA BONNE SANTÉ ET AU BIEN-ÊTRE DES CITOYENS

- Santé
- Épanouissement psycho-social
- Qualité sur les filières



GÉNÉRER DE LA PROSPÉRITÉ SOCIO-ÉCONOMIQUE

- Efficacité et équité socio-économique
- Compétences, entrepreneuriat et innovation
- Ancrage territorial



PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT

- Climat
- Biodiversité
- Conservation et régénération des ressources naturelles



OFFRIR UN NIVEAU DE CONNAISSANCES ET DE COMPÉTENCES ÉLEVÉ EN MATIÈRE DE SYSTÈME ALIMENTAIRE DURABLE

- Connaissance
- Éducation, sensibilisation et renforcement des capacités
- Information



METTRE EN ŒUVRE DES MÉCANISMES DE GOUVERNANCE RESPONSABLES ET EFFICACES

- Planification et monitoring
- Transversalité et exemplarité
- Participation et collaboration
- Approche mondiale

Le référentiel relate aussi les réflexions qui ont porté sur une série de sujets faisant l'objet de questionnements et / ou de positionnements distincts des acteurs lors du processus.

Pour qu'il contribue à accélérer la transition vers un système alimentaire durable en Wallonie, chaque acteur, qu'il soit public ou privé, est invité à situer son action dans l'atteinte des objectifs stratégiques et opérationnels du présent référentiel.

Quelques précisions sont importantes pour bien comprendre le contenu de ce document :

- Issus des discussions et contributions des acteurs consultés pendant une période de temps délimitée, ce référentiel n'a pas la prétention ni la volonté d'être exhaustif. Il reflète ce qui est ressorti comme important pour ces acteurs au cours du processus.
- Aucune hiérarchie n'est établie entre les principes généraux, les objectifs stratégiques, les objectifs opérationnels ou les leviers d'actions. Ils sont mis sur un pied d'égalité et chacun a son importance pour réussir la transition vers un système alimentaire durable en Wallonie. **Un tel système peut être défini comme étant celui qui rencontre l'ensemble des objectifs du référentiel tout en respectant ses principes généraux.**
- Les objectifs du référentiel ne sont pas limités aux compétences régionales dans la mesure où une approche systémique a été adoptée, condition indispensable d'une transition vers un développement durable. Les leviers, portant eux sur les politiques publiques, sont en revanche davantage ciblés sur les compétences propres à la Wallonie.
- Enfin, si le référentiel a été élaboré en tenant compte des initiatives et politiques existantes, il ne les mentionne pas de façon explicite, d'une part pour ne pas alourdir le contenu du document et d'autre part pour rester d'actualité le plus longtemps possible, ce référentiel voulant s'inscrire dans la durée. Il ne s'agit bien évidemment pas d'un appel à « repartir de zéro » et toute opérationnalisation devra tenir compte de l'existant.

Pour qu'il contribue à accélérer la transition vers un système alimentaire durable en Wallonie, chaque acteur, qu'il soit public ou privé, est invité à situer son action dans l'atteinte des objectifs stratégiques et opérationnels du présent référentiel. Celui-ci devrait servir à initier et guider des dynamiques plus opérationnelles, offrir un cadre pour des échanges constructifs entre les nombreux acteurs du système alimentaire wallon, stimuler de nouvelles formes de collaboration, favoriser la recherche de cohérence, etc.

C'est ainsi que l'élaboration de ce référentiel et les travaux qui en découleront contribueront à ce que la Wallonie et la Belgique atteignent en 2030 les 17 objectifs de développement durable adoptés au niveau des Nations unies en 2015. Un défi de taille qui nécessite que tous les acteurs du système alimentaire travaillent ensemble et avec toute l'ambition requise.

PRINCIPES GÉNÉRAUX

La transition vers un système alimentaire durable en Wallonie s'appuie sur les principes généraux suivants, qui s'imposent à chacun :

- **L'exception et la priorité alimentaire** : l'alimentation répond à un besoin humain fondamental. Elle constitue un droit de l'homme reconnu internationalement. À ce titre, l'alimentation est prioritaire, dans la satisfaction des besoins et dans l'affectation des ressources.
- **La multiplicité des valeurs liées à l'alimentation** : outre le fait qu'elle soit vitale, l'alimentation est porteuse de multiples valeurs : nutritionnelle, sociale, culturelle, économique, environnementale, de savoir-faire, etc. Par conséquent, la nourriture ne peut être considérée comme une simple marchandise.
- **L'approche systémique** : le système alimentaire est abordé dans toute sa complexité, en veillant à l'intégration horizontale (prise en compte simultanée des dimensions économiques, sociales et environnementales) et verticale (cohérence entre les niveaux de pouvoir et les échelles géographiques) des politiques.
- **L'amélioration continue** : la transition vers un système alimentaire durable s'opère de manière continue et ambitieuse, en s'appuyant sur les expériences passées, les initiatives actuelles et l'innovation.
- **La diversité** : le système alimentaire wallon est composé d'une diversité de sous-systèmes qui coexistent, caractérisés par différents modèles, processus et pratiques. La transition vers un système alimentaire durable s'appuie sur cette diversité et non sur une approche unique.
- **La collaboration** : la transition vers un système alimentaire durable repose sur une dynamique collective de progrès au sein de laquelle chaque acteur a une responsabilité et un rôle à jouer. Les acteurs travaillent en interaction les uns avec les autres, dans le respect.
- **L'équité sociale** : la transition vers un système alimentaire durable repose sur la recherche d'une plus grande équité sociale, de manière à ce que tous les acteurs bénéficient de cette transition et soient capables d'y prendre part.
- **La résilience** : le système alimentaire wallon présente une faible vulnérabilité et une forte capacité d'évolution. Il résiste aux perturbations, internes ou externes, et limite l'ampleur des crises économiques, sociales et / ou environnementales qui l'affectent.

OBJECTIF STRATÉGIQUE 1



GARANTIR LA DISPONIBILITÉ ET L'ACCÈS DE TOUS À UNE ALIMENTATION RELEVANT D'UN SYSTÈME ALIMENTAIRE DURABLE

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

▷ Disponibilité

1. Développer l'offre en aliments relevant d'un système alimentaire durable

▷ Accès aux aliments

2. Garantir l'accès des personnes défavorisées à une alimentation relevant d'un système alimentaire durable
3. Généraliser l'accès des enfants et des jeunes à une alimentation relevant d'un système alimentaire durable dans les milieux préscolaires, scolaires (primaire, secondaire et supérieur) et périscolaire
4. Généraliser l'accès des personnes âgées à une alimentation relevant d'un système alimentaire durable dans les maisons de repos et les résidences-services
5. Renforcer l'alimentation relevant d'un système alimentaire durable dans la restauration collective

▷ Accès aux moyens de production

6. Protéger la fonction nourricière du sol
7. Garantir et faciliter l'accès à la terre pour la production alimentaire
8. Faciliter la reprise et la création d'exploitations agricoles, d'entreprises de transformation et de structures de distribution alimentaires
9. Faciliter l'accès au matériel de reproduction agricole (végétal et animal) et renforcer sa diversité génétique

LEVIERS D'ACTION

▷ Général

- a. Traduire les obligations découlant du Droit à l'alimentation pour l'autorité publique dans le cadre législatif, en adoptant une approche stratégique transversale et intégrée
- b. Développer une fiscalité et une politique d'aide financière cohérentes en faveur de la disponibilité et de l'accessibilité à une alimentation relevant d'un système alimentaire durable

▷ Accès aux aliments

- c. Renforcer les filets de sécurité sociale de manière à permettre aux personnes défavorisées de réaliser pleinement leur droit à l'alimentation
- d. Développer des approches collectives, non stigmatisantes et émancipatrices avec les publics défavorisés (potagers, cuisines, restaurants sociaux, etc.)



- e. Soutenir les partenariats entre, d'une part, les publics défavorisés et, d'autre part, les agriculteurs, les transformateurs et les distributeurs de produits alimentaires
- f. Veiller à ce que les produits distribués dans le cadre de l'aide alimentaire relèvent d'un système alimentaire durable et le renforce
- g. Améliorer l'accessibilité gratuite à l'eau potable hors domicile, en particulier dans tous les lieux et espaces publics
- h. Analyser les bénéfices de la gratuité des repas scolaires en termes de transition vers un système alimentaire durable, notamment sur base d'expériences pilotes
- i. Développer un programme structurel transversal (de type labellisation) pour inscrire les repas scolaires dans un système alimentaire durable, incluant sensibilisation, formation et accompagnement de l'ensemble des acteurs concernés
- j. Développer un programme structurel transversal (de type labellisation) pour inscrire les repas des maisons de repos et des résidences-services dans un système alimentaire durable, incluant sensibilisation, formation et accompagnement de l'ensemble des acteurs concernés
- k. Faciliter l'accès des écoles aux programmes de distribution existant favorisant un système alimentaire durable (fruit, lait)

▷ Accès aux moyens de production

- l. Maintenir les terres agricoles wallonnes, notamment par la fixation d'un objectif quantitatif, la lutte contre l'artificialisation des sols, la réévaluation des plans de secteur et la protection de zones dédiées à la production alimentaire primaire
- m. Veiller à ce que la production agricole non alimentaire (agro-carburants, bioplastiques, etc.) ne compromette pas la satisfaction des besoins alimentaires des populations, en Wallonie et au niveau mondial
- n. Mettre en place un observatoire public du foncier agricole
- o. Mener une politique ambitieuse de régulation du marché foncier agricole acquisitif, au moyen notamment d'une banque foncière et d'un contrôle de la spéculation
- p. Reformuler le marché foncier agricole locatif en incitant à la mise en œuvre de pratiques relevant d'un système alimentaire durable
- q. Mobiliser les réserves foncières publiques au profit d'un système alimentaire durable
- r. Renforcer et coordonner les services et outils d'appui à la reprise et à la création d'exploitations agricoles, d'entreprises de transformation et de structures de distribution alimentaires
- s. Exploiter les possibilités offertes par les partenariats avec les citoyens pour soutenir la reprise et la création d'exploitations agricoles, d'entreprises de transformation et de structures de distribution alimentaires
- t. Renforcer la liberté de choix des producteurs primaires en matériel de reproduction agricole, notamment en luttant contre le brevetage du matériel génétique et en soutenant les inscriptions au Catalogue des semences (coûts, procédures, matériel hétérogène, etc.)
- u. Développer des banques publiques de ressources génétiques et des programmes d'amélioration / diversification génétique du matériel de reproduction agricole
- v. Informer les acteurs du système alimentaire sur la diversité biologique des aliments



REFLEXION DES ACTEURS SUR DES SUJETS EN DÉBAT



- **Prix des produits :**

Les produits issus d'un système alimentaire durable présentent souvent un prix supérieur à celui de produits de moindre qualité nutritionnelle et / ou gustative, générant un plus grand impact négatif sur l'environnement et / ou n'offrant pas une juste rétribution des acteurs.

Ce « surcoût » doit-il être entièrement pris en charge par les consommateurs, sachant que tous ne seront certainement pas en mesure de pouvoir le supporter et qu'une alimentation issue d'un système durable devrait permettre de réduire les dépenses publiques d'autres secteurs (santé, environnement, etc.) ?

Des mécanismes financiers de « compensation » ne doivent-ils pas être mis en place ?

- **Aide alimentaire :**

Faut-il renforcer l'aide alimentaire ou la faire disparaître ?

Tous les acteurs s'accordent pour considérer l'aide alimentaire comme un remède temporaire à une défaillance du système. L'objectif partagé est de la rendre non nécessaire, en s'attaquant aux causes structurelles de la pauvreté et en développant des projets émancipateurs.



©MonkeyBusinessfotolia

OBJECTIF STRATÉGIQUE 2



CONTRIBUER À LA BONNE SANTÉ ET AU BIEN-ÊTRE DES CITOYENS

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

▷ Santé

10. Garantir la qualité sanitaire des aliments, par des moyens adaptés aux acteurs et au contexte, à tous les niveaux de la chaîne de valeur alimentaire
11. Promouvoir une alimentation équilibrée, adaptée aux besoins des différents publics cibles
12. Lutter contre l'obésité et les maladies liées aux comportements alimentaires

▷ Épanouissement psycho-social

13. Renforcer les liens entre alimentation et plaisirs
14. Préserver et valoriser les qualités organoleptiques des aliments (goût, odeur, aspect, texture)
15. Renforcer les liens sociaux au travers de l'alimentation (convivialité, partage, échanges culturels, etc.)

▷ Qualité sur les filières

16. Conserver / optimiser les qualités sanitaire, nutritionnelle et gustative des aliments tout le long de la chaîne de valeur alimentaire



LEVIERS D'ACTION

▷ Santé

- a. Décloisonner et coordonner la planification, la mise en œuvre des actions et la communication en matière d'alimentation-santé
- b. Intégrer les nouvelles connaissances et renforcer l'harmonisation des recommandations en matière d'alimentation-santé, en se basant sur les travaux du Conseil Supérieur de la Santé et des instances internationales compétentes
- c. Renforcer l'approche préventive en matière d'alimentation-santé dans le secteur médical
- d. Soutenir l'innovation visant à conserver / développer les qualités sanitaire, nutritionnelle et gustative des produits et à favoriser des régimes alimentaires équilibrés
- e. Soutenir l'information, la formation et l'accompagnement des acteurs du système alimentaire wallon en matière de qualité sanitaire, nutritionnelle et gustative des produits

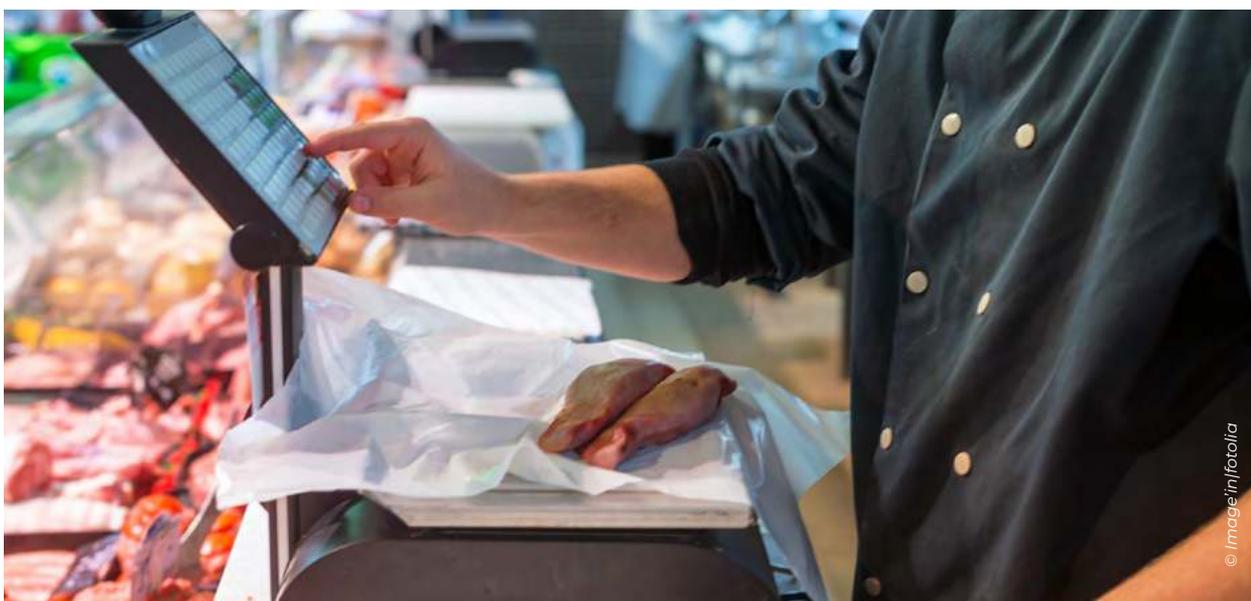
- f. Renforcer la concertation entre la Wallonie et l'autorité compétente en matière de sécurité alimentaire (AFSCA)
- g. Renforcer l'expertise wallonne (connaissances scientifiques) en matière de sécurité alimentaire
- h. Tendre vers l'absence de produits chimiques de synthèse néfastes pour la santé dans les aliments, quelque soit leur origine (intrants agricoles, additifs alimentaires, emballages, etc.)
- i. Renforcer la consommation de fruits et légumes ainsi que d'eau
- j. Développer des outils d'information des consommateurs sur la qualité nutritionnelle des produits alimentaires (par exemple, après analyse, nutri-score, reference intake, etc.), en recherchant tant que possible une harmonisation au niveau européen
- k. Encadrer la promotion / publicité des produits alimentaires les plus susceptibles de contribuer au déséquilibre des régimes alimentaires
- l. Restreindre, dans certains lieux (écoles, hôpitaux, centres sportifs, etc.) et selon les publics cibles, l'offre en produits susceptibles de contribuer au déséquilibre des régimes alimentaires (en-cas et boissons trop sucrés, préparations trop salées, etc.) et systématiser la présence d'alternatives en produits présentant de meilleures caractéristiques nutritionnelles

▷ Épanouissement psycho-social

- m. Développer des techniques et outils (ludiques) visant à renforcer l'expression des composantes du bien-être liées à l'alimentation lors des repas, notamment à destination des cuisiniers (éveil des sens, etc.)
- n. Mettre l'accent sur les composantes du bien-être liées à l'alimentation dans la communication (multicanaux) sur celle-ci
- o. Promouvoir les initiatives de lutte contre l'isolement en favorisant la prise de repas en commun
- p. Valoriser la prise de repas en commun dans les milieux professionnels
- q. Encourager les événements publics festifs soutenant un système alimentaire durable

▷ Qualité sur les filières

- r. Renforcer l'information des consommateurs sur la traçabilité et les étapes de transformation des produits alimentaires
- s. Renforcer / faciliter les contrôles et la sanction des fraudes, manquements aux obligations et fausses déclarations et informer les consommateurs de ces mécanismes





REFLEXION DES ACTEURS SUR DES SUJETS EN DÉBAT

- **Sécurité alimentaire :**

La réglementation relative à la sécurité alimentaire doit-elle être différenciée selon la taille des opérateurs ?

Si les acteurs s'accordent sur le fait que les objectifs poursuivis doivent être identiques pour tous, une meilleure adaptation des procédures actuelles est néanmoins souhaitée pour les petits opérateurs. Ceux-ci ne présentent en effet pas les mêmes capacités d'investissement et ne s'adressent pas à des marchés de même ampleur que la grande industrie.

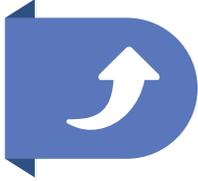
- **Qualité nutritionnelle des aliments :**

Faut-il cibler individuellement certains produits (transformés) de faible qualité nutritionnelle ou systématiquement aborder l'ensemble du régime alimentaire des individus, voire leurs modes de vie ?

Les avis sont partagés mais les deux approches semblent pouvoir être complémentaires et conciliables dès lors que les spécificités des publics cibles sont prises en compte.



OBJECTIF STRATÉGIQUE 3



GÉNÉRER DE LA PROSPÉRITÉ SOCIO-ÉCONOMIQUE

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

▷ Efficacité et équité socio-économique

17. Maintenir et générer des emplois de qualité dans le système alimentaire wallon
18. Garantir un revenu rémunérateur aux acteurs du système alimentaire wallon, en ciblant prioritairement les secteurs les plus vulnérables
19. Créer plus de valeur ajoutée dans le système alimentaire wallon et répartir équitablement celle-ci entre les acteurs impliqués
20. Promouvoir des conditions de travail décentes au sein du système alimentaire, en Wallonie et au niveau mondial

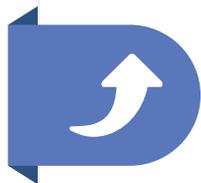
▷ Compétences, entrepreneuriat et innovation

21. Développer et élargir les compétences liées aux métiers du système alimentaire
22. Soutenir l'innovation (technologique, économique et sociale) en faveur d'un système alimentaire durable

▷ Ancrage territorial

23. Réduire la dépendance du système alimentaire wallon aux importations, en adéquation avec le potentiel du territoire
24. Soutenir et développer des filières locales, complètes et inclusives
25. Développer l'offre et la demande en produits alimentaires locaux et faciliter leur rencontre
26. Soutenir le renforcement mutuel du secteur touristique et du système alimentaire durable





LEVIERS D'ACTION

▷ Efficacité et équité socio-économique

- a. Promouvoir de façon continue la qualité des produits et le savoir-faire alimentaires wallons, en Wallonie et à l'étranger
- b. Favoriser l'exportation des produits issus du système alimentaire wallon, sans compromettre le respect du principe de souveraineté alimentaire
- c. Renforcer l'analyse du risque financier lié au commerce international des matières premières et des produits alimentaires (volatilité des prix), aux différentes échelles du système alimentaire (entreprises, secteurs, Région)
- d. Soutenir la compétitivité des entreprises actives dans le système alimentaire wallon
- e. Renforcer et coordonner l'accompagnement à la diversification des activités au sein des exploitations agricoles
- f. Créer un environnement favorable aux PME, artisans et exploitations familiales à taille humaine
- g. Renforcer la capacité des acteurs à évaluer leurs coûts de production et veiller à leur intégration dans la construction du prix de vente
- h. Réduire tant que possible le nombre d'intermédiaires au sein des filières
- i. Soutenir l'accessibilité financière des programmes de labellisation reconnus officiellement et contribuant à un système alimentaire durable (coûts administratifs), en tenant compte de la taille des opérateurs
- j. Renforcer l'échange, la transparence, l'engagement et le partage des risques entre les acteurs du système alimentaire wallon en matière de construction et de répartition de la valeur ajoutée des produits (code de bonnes pratiques « The supply chain initiative », accords de branche, etc.)
- k. Informer les consommateurs sur la répartition de la valeur ajoutée des produits alimentaires entre les différents acteurs impliqués, par exemple au moyen de labels intégrant une dimension « prix juste »
- l. Informer les consommateurs sur les démarches de responsabilité sociale et le respect des normes internationales en matière de travail décent dans la chaîne de production / transformation / distribution des produits alimentaires





▷ Compétences, entrepreneuriat et innovation

- m. Valoriser l'image des métiers du système alimentaire wallon et en particulier des métiers en pénurie
- n. Renforcer l'insertion socio-professionnelle dans les métiers du système alimentaire wallon
- o. Développer l'esprit d'entreprendre au sein du système alimentaire wallon
- p. Inclure / renforcer la prise en compte des différentes dimensions d'un système alimentaire durable dans les formations professionnelles des métiers liés à l'alimentation
- q. Faciliter la transmission des savoir-faire
- r. Développer et renforcer les services d'accompagnement des différents acteurs du système alimentaire wallon, en veillant à l'absence de conflits d'intérêt
- s. Développer des incubateurs d'entreprises et des espaces-tests
- t. Soutenir l'expérimentation et les projets innovants, en particulier entre maillons de la chaîne de valeur alimentaire
- u. Renforcer et coordonner les structures et outils d'appui à l'innovation en matière alimentaire

▷ Ancrage territorial

- v. Identifier les produits à haut potentiel et les chaînons manquants pour créer / renforcer des filières complètes en Wallonie
- w. Informer les acteurs de la chaîne de valeur alimentaire sur les matières premières et les produits régionaux disponibles (diversité, caractéristiques, potentialités, etc.)
- x. Renforcer l'autonomie fourragère et protéique de l'élevage en Wallonie
- y. Renforcer le maillage régional en infrastructures et outils de transformation des matières premières agricoles, notamment en matière de légumeries / conserveries, meuneries, abattoirs, malteries, etc.
- z. Renforcer le maillage régional en infrastructures et outils de distribution des produits alimentaires, notamment en matière de centrales d'achat et de logistique
- aa. Soutenir la diversification des canaux de commercialisation des produits alimentaires locaux
- ab. Informer les consommateurs sur l'origine des produits, au niveau de la distribution, de l'Horeca et des cantines de collectivité
- ac. Soutenir et renforcer les exigences en matière de système alimentaire durable dans les labels « touristiques » contenant une dimension alimentation (Gîtes de Wallonie, Clés verte, Bistrots de terroir, etc.)



REFLEXION DES ACTEURS SUR DES SUJETS EN DÉBAT



• **Caractère « local » d'un produit :**

Quelle est l'échelle géographique sous-tendue par le caractère « local » ?

Faut-il distinguer « local » et « régional » ?

Le caractère « local » doit-il s'appliquer à tous les ingrédients et autres éléments d'un produit (ex : emballage) ?

En est-il de même pour toutes les étapes de transformation du produit ?

L'objectif poursuivi est bien le développement socio-économique en Wallonie par un renforcement des liens de proximité et les acteurs s'accordent pour ne pas s'enfermer dans des définitions et / ou périmètres trop stricts.

• **Marchés local et international :**

Quel degré de priorité donner au marché local, en termes d'approvisionnement en matières premières et / ou d'écoulement des produits finis, sans compromettre la performance économique des entreprises ?

Bien que la question reste ouverte, la coexistence de différentes stratégies, parfois au sein même d'une entreprise, ne semble pas être problématique en soi.

OBJECTIF STRATÉGIQUE 4



PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

27. Lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions, en anticipant et saisissant les opportunités des objectifs climatiques de la Wallonie
28. Lutter contre la perte de biodiversité et exploiter durablement les services écosystémiques contribuant au système alimentaire wallon
29. Utiliser les ressources naturelles de manière optimale, à un taux inférieur ou égal à leur taux de renouvellement (matières premières minérales et organiques)
30. Tendre vers zéro pertes et gaspillages alimentaires, en respectant l'échelle de valorisation des flux de matière organique (échelle de Moerman)
31. Préserver, restaurer et améliorer la qualité et les fonctionnalités des ressources naturelles (sol, sous-sol, eau, air)
32. S'affranchir de l'utilisation de produits chimiques de synthèse néfastes pour l'environnement, à tous les maillons de la chaîne de valeur alimentaire
33. Réduire l'impact environnemental des emballages
34. Garantir le bien-être animal
35. Développer l'offre et la demande en produits alimentaires ayant un faible impact environnemental et faciliter leur rencontre





LEVIERS D'ACTION

- a. Améliorer la connaissance et la comparabilité de l'impact environnemental des produits et processus alimentaires, avec une perspective de cycle de vie
- b. Développer des mécanismes de régulation du marché tenant compte des externalités environnementales des produits et processus alimentaires
- c. Déterminer des niveaux ambitieux de performance environnementale à atteindre pour l'ensemble des acteurs du système alimentaire wallon (notamment et après analyse de la pertinence, par le biais de systèmes de scoring, d'accords de branche, des permis d'environnement, etc.)
- d. Adopter des normes élevées en matière de bien-être animal
- e. Renforcer les contrôles et sanctionner les fraudes, manquements aux obligations et fausses déclarations environnementales et informer les consommateurs de ces mécanismes
- f. Soutenir la réalisation de diagnostics environnementaux périodiques au niveau des acteurs de différents maillons de la chaîne de valeur alimentaire, notamment par la diffusion et, si besoin, le développement d'outils appropriés
- g. Développer un réseau de conseillers / facilitateurs en matière de performances environnementales auprès des acteurs des différents maillons de la chaîne de valeur alimentaire
- h. Accroître l'efficacité en termes de consommation de ressources naturelles des modes de production et de consommation alimentaires
- i. Caractériser et quantifier les causes et les flux de pertes et gaspillages alimentaires au niveau de chaque maillon de la chaîne de valeur alimentaire et assurer un monitoring régulier
- j. Accroître les transferts de matières entre les acteurs du système alimentaire wallon (circularité) de manière à réduire les pertes et gaspillages alimentaires
- k. Promouvoir le réemploi, la réutilisation et la réparation des outils de production, de transformation et de distribution alimentaires
- l. Prévenir le suremballage et améliorer / renforcer la réutilisation et le recyclage des emballages des produits alimentaires
- m. Promouvoir les sources d'énergie renouvelables dans le système alimentaire wallon (sans entrer en concurrence avec la production alimentaire primaire en ce qui concerne la biomasse)
- n. Favoriser et valoriser la captation des gaz à effet de serre dans les sols agricoles
- o. Renforcer la mise en œuvre de pratiques agricoles qui permettent de maintenir et d'améliorer la biodiversité ainsi que la qualité (micro-)biologique et la fertilité des sols
- p. Renforcer l'expansion des races et variétés locales menacées
- q. Développer et promouvoir les alternatives aux produits chimiques de synthèse néfastes pour l'environnement
- r. Développer et soutenir les filières bénéficiant d'une labellisation officielle en matière de performances environnementales (Agriculture biologique, Qualité différenciée, etc.)
- s. Informer les consommateurs sur l'impact environnemental des produits alimentaires



REFLEXION DES ACTEURS SUR DES SUJETS EN DÉBAT

• Innovation et principe de précaution :

Faut-il une application stricte du principe de précaution (par rapport aux impacts économiques, sociaux et / ou environnementaux potentiels) ou faut-il accepter une certaine part de risque en autorisant le développement de toutes les innovations technologiques dans le système alimentaire wallon (dont certaines pourraient apporter des solutions en termes de durabilité) ?

Quelle qu'elle soit, les acteurs s'accordent pour demander que la réponse à cette question s'appuie sur des études indépendantes et sérieuses ainsi que des mécanismes de gouvernance transparents et participatifs.

• Production et consommation de viande :

Comment réduire l'impact environnemental de l'élevage et l'impact sur la santé de la consommation excessive de viande sans compromettre la viabilité économique des exploitations agricoles et / ou le rôle bénéfique de l'élevage wallon dans la préservation des paysages (maintien des prairies, bocages, etc.) ?

Si le positionnement des acteurs diffère sur cette question, une tendance semble se dégager vers le « moins mais mieux ».

Dans tous les cas, les acteurs appellent à plus de sérénité dans les débats sur le sujet en Wallonie, à éviter toute généralisation et à utiliser / diffuser une information basées sur des évaluations objectives et complètes.

OBJECTIF STRATÉGIQUE 5



OFFRIR UN NIVEAU DE CONNAISSANCES ET DE COMPÉTENCES ÉLEVÉ EN MATIÈRE DE SYSTÈME ALIMENTAIRE DURABLE

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

▷ Connaissance

36. Améliorer l'état des connaissances en matière de système alimentaire durable

▷ Éducation, sensibilisation et renforcement des capacités

37. Développer une culture alimentaire régionale porteuse de la transition vers un système alimentaire durable

38. Redévelopper la transmission familiale des valeurs et savoirs alimentaires

39. Renforcer l'éducation et la sensibilisation des citoyens aux différentes dimensions d'un système alimentaire durable ainsi que leur capacité à exercer un rôle actif dans ce système

40. Promouvoir les initiatives familiales et citoyennes d'autoproduction / auto-consommation alimentaire

▷ Information

41. Informer les citoyens sur les réalités économiques, sociales et environnementales des différents modes de production, transformation et distribution du système alimentaire wallon

42. Informer les consommateurs sur les dimensions économiques, sociales et environnementales des produits alimentaires, en veillant au caractère pertinent, complet, exact, vérifiable et intelligible de l'information

43. Renforcer la cohérence des informations communiquées aux consommateurs et contribuer à leur harmonisation à la plus large échelle possible (Région, Belgique, Europe, monde)





LEVIERS D'ACTION

▷ Connaissance

- a. Soutenir la recherche en matière de système alimentaire durable
- b. Caractériser la multiplicité des valeurs accordées à l'alimentation par les différents acteurs du système alimentaire wallon
- c. Mettre en place une structure technico-scientifique indépendante et pérenne remplissant des missions d'observatoire du système alimentaire wallon, de centre de référence et de coordination de la recherche
- d. Inventorier, évaluer et diffuser de manière coordonnée les meilleurs pratiques à tous les niveaux de la chaîne de valeur alimentaire

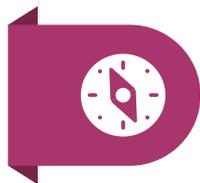
▷ Éducation, sensibilisation et renforcement des capacités

- e. Développer / promouvoir une identité et un imaginaire collectif régional porteur d'un système alimentaire durable (slogan, récits, etc.)
- f. Rapprocher les citoyens de la terre nourricière, des pratiques et des acteurs du système alimentaire wallon (visite d'entreprises / exploitations, reconnaissance et transmission de savoir-faire, circuits courts, systèmes participatifs de garantie, etc.)
- g. Inclure un volet conséquent sur l'alimentation et le système alimentaire dans les programmes scolaires (théorie, pratique et visite de terrain)
- h. Soutenir et renforcer les initiatives d'éducation permanente en matière d'alimentation et de système alimentaire durable
- i. Développer un réseau d'animateurs en matière d'alimentation et de système alimentaire durable à l'échelle des communes
- j. Créer des lieux récréatifs de sensibilisation au système alimentaire durable
- k. Soutenir la communication et le développement d'outils à destination des ménages (saisonnalité et caractéristiques des produits, recettes et techniques de cuisine, planification des achats et gestion des stocks, compostage, etc.)
- l. Former et accompagner les autoproducteurs / autoconsommateurs alimentaires
- m. Favoriser l'accès à des moyens collectifs d'autoproduction / autoconsommation alimentaire (terre, serre, cuisine, etc.)

▷ Information

- n. Effectuer une veille / un benchmark international sur les dispositifs d'information des performances économiques, sociales et environnementales des produits alimentaires
- o. Inciter les acteurs économiques à communiquer de façon transparente sur les dimensions économiques, sociales et environnementales de leurs produits, en privilégiant l'engagement volontaire et en veillant à la capacité des acteurs à collecter / fournir les données requises
- p. Développer un label « Alimentation durable », reconnu officiellement, pour l'Horeca, la restauration collective et les commerces alimentaires
- q. Permettre au grand public d'identifier les auteurs / sources des informations relatives à l'alimentation ainsi que les fausses informations

OBJECTIF STRATÉGIQUE 6



METTRE EN ŒUVRE DES MÉCANISMES DE GOUVERNANCE RESPONSABLES ET EFFICACES

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

▷ Planification et monitoring

- 44. Mener des politiques ambitieuses en faveur de la transition vers un système alimentaire durable et mesurer les progrès réalisés
- 45. Anticiper et garantir la maîtrise des enjeux stratégiques pour le système alimentaire wallon

▷ Transversalité et exemplarité

- 46. Renforcer la transversalité et la cohérence des politiques wallonnes en lien avec le système alimentaire
- 47. Proposer exclusivement une alimentation issue d'un système alimentaire durable dans les services publics et parapublics

▷ Participation et collaboration

- 48. Co-construire et co-gérer la politique alimentaire wallonne, en incluant des représentants de l'ensemble des acteurs du système alimentaire
- 49. Améliorer la connaissance mutuelle et renforcer la collaboration entre les acteurs du système alimentaire wallon

▷ Approche mondiale

- 50. Rechercher la cohérence entre les politiques alimentaires wallonne, fédérale, européenne et internationale

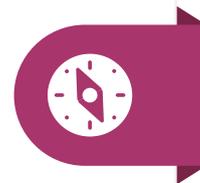
LEVIERS D'ACTION

▷ Planification et monitoring

- a. Opérationnaliser la vision du système alimentaire wallon décrite dans le présent référentiel au moyen d'une stratégie transversale à long terme portée par l'ensemble du Gouvernement au travers des législatures
- b. Fixer des objectifs quantifiés, progressifs et ambitieux, et évaluer périodiquement les progrès réalisés, de manière transparente, au moyen d'indicateurs appropriés

▷ Transversalité et exemplarité

- c. Systématiser l'évaluation (ex-ante, chemin faisant et ex-post) de l'impact des politiques sur la transition vers un système alimentaire wallon durable
- d. Garantir la cohérence des aides publiques avec la transition vers un système alimentaire wallon durable



- e. Renforcer la coordination des politiques régionales en lien avec l'alimentation, notamment via la désignation d'un référent « système alimentaire durable » au sein de chaque cabinet ministériel, administration et organisme d'intérêt public concernés et leur mise en réseau
- f. Imposer des critères en faveur d'un système alimentaire durable dans les marchés publics alimentaires
- g. Accompagner les pouvoirs publics (acheteurs) et les acteurs du système alimentaire wallon (fournisseurs) pour renforcer / opérationnaliser le caractère durable des marchés publics alimentaires

▷ Participation et collaboration

- h. Développer, de manière coordonnée, des lieux de co-construction de la politique alimentaire wallonne, aux différentes échelles territoriales et en impliquant des représentants de l'ensemble des acteurs du système alimentaire
- i. Créer une commission Alimentation au Parlement wallon
- j. Encourager et outiller la participation citoyenne, aux différentes échelles territoriales
- k. Respecter les principes d'intégrité, de traçabilité et d'égalité d'accès en matière de lobbying (cf. Transparency international)
- l. Promouvoir les modèles collaboratifs et coopératifs au sein et entre les différents maillons de la chaîne de valeur alimentaire
- m. Recenser, coordonner et renforcer les initiatives de mise en réseau des différents acteurs du système alimentaire wallon (ceintures alimentaires, D'Avenir, Rawad, etc.)
- n. Encourager les projets économiques concrets et les partenariats entre acteurs du système alimentaire wallon, en particulier issus de différents maillons de la chaîne de valeur alimentaire
- o. Étudier l'opportunité de développer une monnaie régionale inter-entreprises



SPW©DIP



▷ Approche mondiale

- p. Améliorer la connaissance et l'information sur les échanges internationaux de matières premières et de produits alimentaires, depuis et vers la Wallonie
- q. Systématiser l'évaluation (ex-ante, chemin faisant et ex-post) de l'impact des politiques qui influencent les échanges internationaux de matières premières et de produits alimentaires sur la transition vers un système alimentaire durable, en Wallonie et dans le monde
- r. Assurer une participation wallonne active aux instances décisionnelles fédérales, européennes et internationales en lien avec l'alimentation
- s. Défendre des normes minimales à l'importation des matières premières et des produits alimentaires équivalentes aux standards sociaux et environnementaux requis en Wallonie

Vers un système alimentaire durable en Wallonie



Durant près d'un an, des représentants de tous les acteurs du système alimentaire wallon se sont rassemblés afin de tracer les grandes lignes d'un projet alimentaire durable pour la Wallonie.

Ensemble, ils ont dégagé les bases d'un système alimentaire durable pour notre Région, formalisé par un "Référentiel" :

- Une vision transversale de l'alimentation
- Un cadre qui mobilise et donne la place à tous
- Un guide pour agir, selon 8 principes généraux et 6 objectifs stratégiques
- Des dizaines d'objectifs opérationnels et leviers d'actions concrets

<http://developpementdurable.wallonie.be>

